



# LES ARBRES INVASIFS À ÉVITER DANS LE 44

Document réalisé suite à des échanges avec Fabien Dortel du Conservatoire botanique national de Brest (source p.4)

## QU'EST CE QU'UNE ESPÈCE INVASIVE ?

Une espèce invasive n'est pas seulement une espèce exotique qui est envahissante mais **une espèce qui colonise des écosystèmes**, peut se propager dans des cultures et entraîner des pertes de rendement, ou encore présenter des risques pour la santé de l'Homme. Le changement climatique peut aussi faciliter leur implantation et leur développement dans certaines régions, ce pourquoi la liste est révisée régulièrement.

NB : parfois elles sont tout de même commercialisées en pépinière, soyez vigilants !

Parmi les espèces invasives avérées, posant déjà des problèmes importants, voici :

**1 LES ESPÈCES À ÉVITER LE PLUS POSSIBLE !**

que nous ne récupérerons pas dans notre pépinière participative

<b>SÉNEÇON EN ARBRE [BACCHARIS]</b>	<b>AILANTE [FAUX VERNIS DU JAPON]</b>	<b>ROBINIER FAUX-ACACIA</b>

Certaines espèces ont la capacité de poser de lourds problèmes à l'avenir sans être encore très répandues dans la région, c'est le cas d'**Amorpha fruticosa (Faux-Indigo)**, qui sera probablement considéré comme une invasive avérée émergente dans la liste 2022

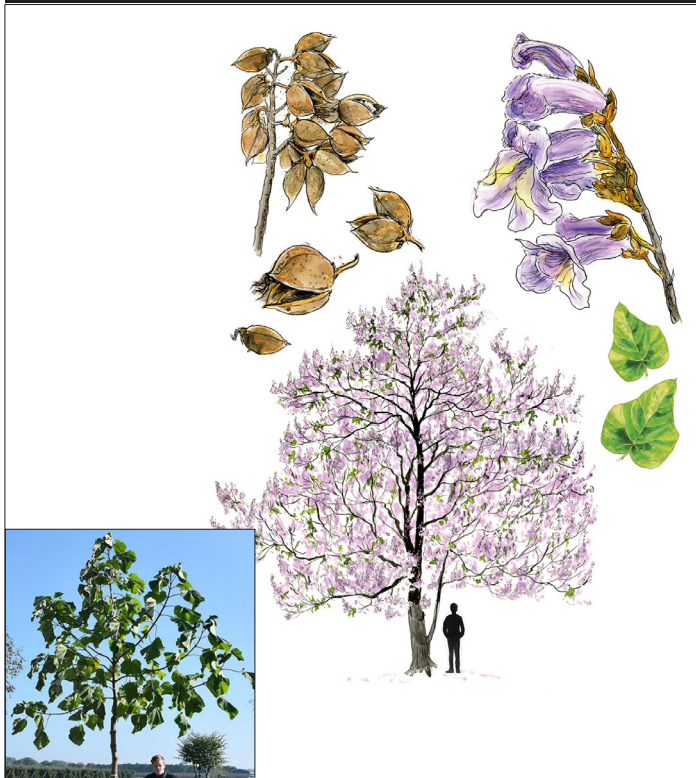
<b>FAUX-INDIGO [AMORPHA FRUTICOSA]</b>				



L'association Repousse sur facebook : <https://www.facebook.com/AssociationRepousse>  
association.repousse@gmail.com / 06.61.12.48.96

En milieu fortement anthropisé (sols perturbés, zones urbaines...) :

**PAULOWNIA TOMENTOSA**

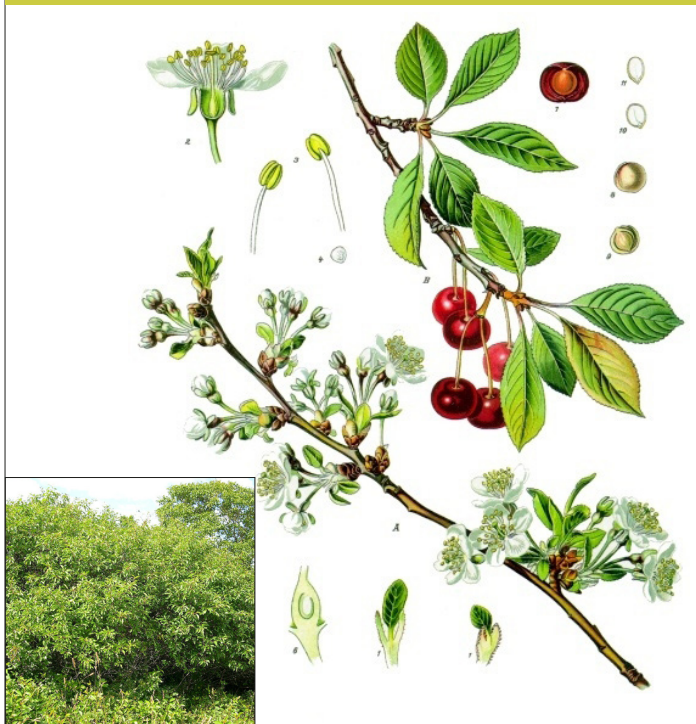


**ARBRE AUX PAPILLONS (BUDDLEIA)**



Sur des sols calcaires secs :

**GRIOTTIER (PRUNUS CERASUS)**



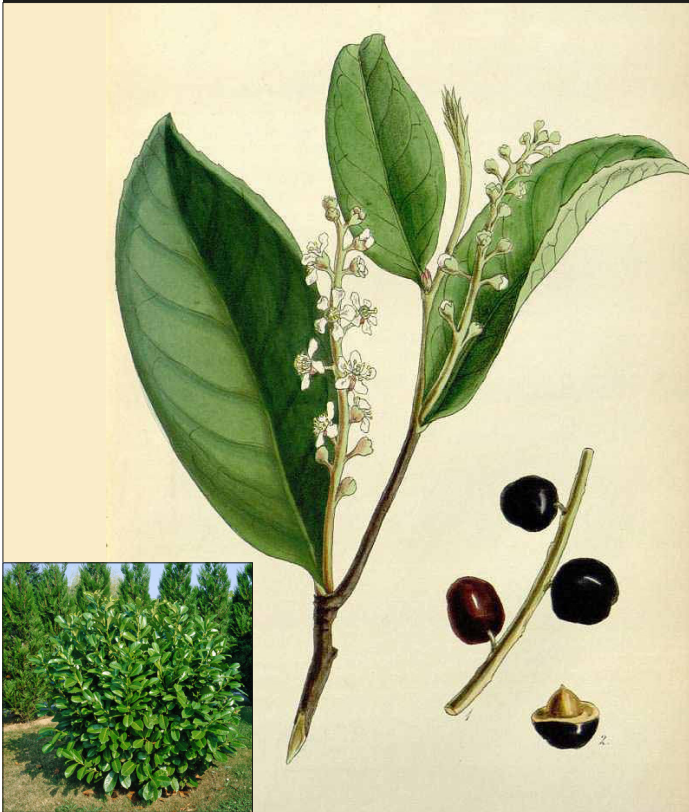
A surveiller sur le littoral :

**LE MIMOSA (ACACIA DEALBATA)**



En zones littorales ou zones péri-urbaines :

**LAURIER-CERISE/DU CAUCASE [*PRUNUS LAUROCERASUS*]**



**LAURIER-SAUCE/NOBLE [*LAURUS NOBILIS*]**



En forêt humides (Ripisylves) et bords des eaux :

**ERABLE NEGUNDO [*ACER NEGUNDO*]**



**NOYER DU CAUCASE [*PTEROCARYA FRAXINIFOLIA*]**

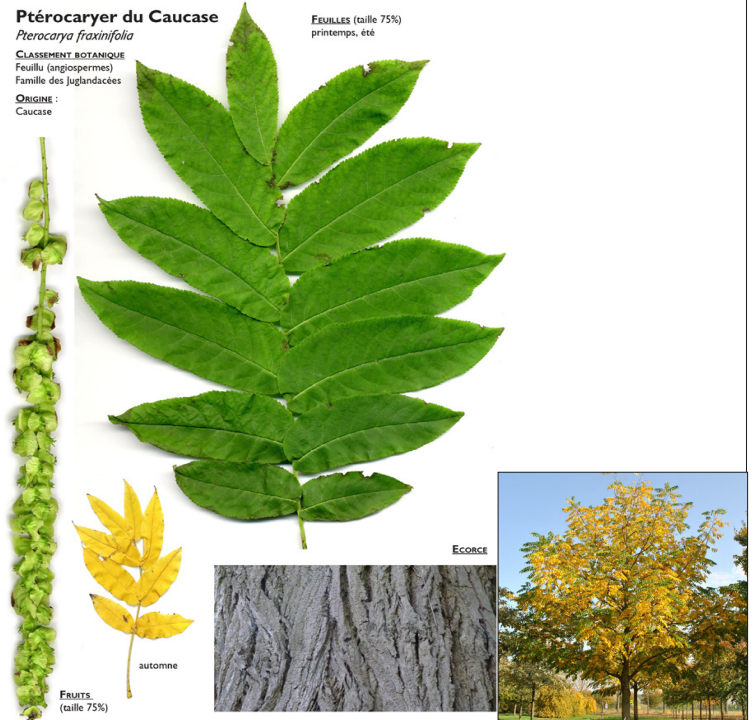
**Ptérocarier du Caucase**

*Pterocarya fraxinifolia*

CLASSIFICATION BOTANIQUE  
Feuille (angiosperme)  
Famille des Juglandacées

ORIGINE :  
Caucase

FEUILLES (taille 75%)  
printemps, été



a priori l'espèce proche *Pstenoptera* et l'hybride *x rehderiana* seraient également à utiliser avec précaution.

Les bois frais de pente :

**SYCOMORE [ACER PSEUDOPLATANUS]**



Dans les bois à sol plus sableux :

**CERISIER TARDIF [PRUNUS SEROTINA]**



Aux abords d'exploitations agricoles ou de projets de permaculture :

En tant que conservatoire botanique, nous ne pouvons cautionner la plantation de plantes exotiques **dans les haies bocagères et bois « naturels »**, fussent-elles peu problématiques en matière d'envahissement (cf livre blanc de la SBF\*). Il faut signaler les risques d'envahissement par les plantes drageonnantes notamment, même si ces plantes ne sont pas encore très problématiques en milieu naturel du fait de leurs capacités de dispersion limitées : Mimosa, Bambous rhizomateux, Sumac de Virginie et Murier à papier en font partie (en plus de l'Ailante et du Robinier).

\* <https://societebotaniquedefrance.fr/livre-blanc-sur-lintroduction-dessences-exotiques-en-foret/>

**LES ESPÈCES QUI POSENT DES SOUCIS AILLEURS DANS LE MONDE  
DANS DES CONTEXTES CLIMATIQUES SIMILAIRES**

D'autres espèces ne posent pas encore de véritables problèmes d'envahissement dans notre région où très localement, mais en posent ailleurs dans le monde dans des contextes climatiques similaires, c'est pourquoi il nous semble important d'en surveiller le comportement et d'en limiter la plantation. C'est le cas du **Murier à papier** (*Broussonetia papyrifera*), qui drageonne fortement et possède un pollen très allergène, de divers **cotoneaster** (*coriaceus/lacteus, horizontalis, simonsii*), l'**Olivier de Bohême** (*Elaeagnus angustifolia*), le **Frêne de pennsylvanie** (*Fraxinus pennsylvanica*), qui ressemble fort au Frêne européen, le **Févier d'amérique** (*Gleditsia triacanthos*), le **Mahonia à feuilles de houx** (*Mahonia aquifolium*), le **Pittospore du japon** (*Pittosporum tobira*), le **Fusain du japon** (*Euonymus japonicus*), ces deux derniers surtout sur le littoral, le **Rhododendron pontique** (*Rhododendron ponticum*), le **Rosier rugueux** (*Rosa rugosa*), le **Palmier chanvre** (*Trachycarpus fortunei*), la **Symphorine** (*Symphoricarpos albus* et hybrides), le **Pyracantha** (*coccinea, rogersiana* etc... et hybrides), le **Sumac de Virginie** (*Rhus typhina*), les **Spirées** (notamment *Spiraea x billardii*...). Sont à l'étude : l'**Albizia** (*Albizia julibrissin*), l'**Orme de Sibérie** (*Ulmus pumila*), le **Chalef d'automne** (*Elaeagnus umbellata*), la **Cytise à grappe** (*Laburnum anagyroides*), le **Cornouiller soyeux** (*Cornus sericea/alba*), l'**Amélanchier en épi** (*Amelanchier spicata*) ou **Prunier Myrobolan** (*Prunus cerasifera*) par rapport à leur comportement ailleurs en contexte climatique similaire.

Source : DORTEL F., LE BAIL J., 2019 - Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire. Liste 2018. DREAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 37 p., 3 annexes avec le lien de téléchargement : [https://www.cbnbrest.fr/pmb\\_pdf/CBNUB\\_EEE\\_PDL\\_68639.pdf](https://www.cbnbrest.fr/pmb_pdf/CBNUB_EEE_PDL_68639.pdf)